

Hommage

M. Mulroney: Je pense que la cour a recommandé la tenue d'un nouveau procès et que le gouvernement de la Saskatchewan, qui était le plaignant dans cette affaire, a décidé de ne pas donner suite à cette recommandation.

Il nous semble que, dans cette affaire et dans ces circonstances, la compétence législative qui s'est occupée du cas au départ doit étudier la demande d'aide ou d'indemnité de David Milgaard.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, il existe des lignes directrices prévoyant le versement d'une indemnité aux personnes qui sont lésées par le système judiciaire. Toutefois, M. Milgaard n'est pas jugé admissible à un tel dédommagement parce qu'il n'a pas été déclaré innocent. Sa condamnation pour meurtre a simplement été annulée et on a laissé tomber les accusations portées contre lui.

Il importe de connaître le point de vue du gouvernement relativement à cette affaire. Après tout, M. Milgaard a été incarcéré durant 23 années. Le gouvernement se contente-t-il de hausser les épaules et de dire «tant pis»? Une telle attitude ne serait pas conforme à la sympathie manifestée par le premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne voulons pas plus maintenant hausser les épaules et dire «tant pis» que lorsque j'ai rencontré M^{me} Milgaard. Celle-ci m'a fait part de son point de vue; elle a expliqué la situation de son fils et, comme je l'ai dit, j'ai fait ce qui selon moi s'imposait suite à cette rencontre.

Je viens d'expliquer à mon collègue que suite au renvoi fait à la Cour suprême, celle-ci a rendu des décisions. La décision principale prévoit un renvoi, aux fins de réexamen en vue de la tenue d'un nouveau procès. Il semble que le gouvernement de la Saskatchewan ait décidé de ne pas poursuivre l'affaire et cette décision soulève la question d'une indemnité ou d'une aide possible. Je pense que M. Milgaard devrait s'adresser à la compétence provinciale relativement à cette question.

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme et porte sur l'administration de la Banque fédérale de développement.

La Banque fédérale de développement semble ne plus être très fidèle à sa mission initiale ou à sa raison d'être, et les gens d'affaires de ma circonscription sont sans cesse exaspérés par les incohérences et les tracasseries administratives lorsqu'ils s'adressent aux bureaux locaux de cet organisme pour demander de l'aide.

Ma question est simple. Quelles mesures le ministre est-il disposé à prendre pour veiller à ce que la Banque fédérale de développement soit plus attentive aux besoins des entreprises canadiennes?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir pris la peine de nous faire part de ses préoccupations. Il doit savoir qu'aucun bureau de la Banque fédérale de développement ne peut être parfait, mais je vais étudier les méthodes appliquées dans sa région et surtout dans sa circonscription.

Le député devrait savoir que, dans la région de l'Atlantique, 495 demandes ont été approuvées l'an dernier. Au cours de l'année dernière seulement, plus de 2 000 nouveaux prêts ont été consentis dans l'ensemble du Canada. Nous avons là une banque dont le rôle complète celui des grandes banques à charte, qui a étudié plus de 4 000 dossiers l'an passé et a assuré un financement que, on peut le présumer, les banques à charte n'auraient pas accordé.

J'estime que la Banque fédérale de développement fait un excellent travail dans des conditions difficiles, mais, s'il est possible d'apporter des améliorations, nous les apporterons.

* * *

[Français]

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE MAURICE SAUVÉ

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est avec consternation que nous avons appris le décès de l'honorable Maurice Sauvé lundi le 13 avril dernier.

Homme d'affaires chevronné, politicien infatigable et respecté de tous, il a servi sa collectivité d'une manière exemplaire tout au cours de sa carrière politique et sociale. On se souviendra de lui comme d'un homme vigoureux, direct, franc, et qui n'avait pas peur de prendre des risques comme en témoignent, entre autres, sa participation devant le Comité Beaudoin-Dobbie.

Je tiens à rappeler les paroles du premier ministre, dans son témoignage, et je cite: «Ceux et celles qui ont eu